

La Méningite

Il est essentiel de rappeler les réflexes à adopter pour garantir la sécurité de tous.

La méningite est une inflammation des enveloppes du cerveau (les méninges). Certaines formes bactériennes sont des urgences médicales absolues.

La transmission se fait par les gouttelettes de salive (toux, éternuements, baisers) et non par les objets ou l'eau.

1. Reconnaître les symptômes

- **Fièvre élevée** souvent accompagnée de frissons.
- **Maux de tête violents** et inhabituels.
- **Raideur de la nuque** (difficulté ou douleur lors de la flexion de la tête vers le thorax).
- **Photophobie** (une gêne importante à la lumière).
- **Vomissements** "en jet" sans nausées préalables.
- **Fatigue extrême** ou confusion mentale.
- **Signe d'alerte majeur** : L'apparition de petites taches rouges ou violacées sur la peau (**purpura**) qui ne s'effacent pas lorsqu'on appuie dessus avec un verre transparent.

2. Suivi et conduite à tenir au niveau médical

La rapidité d'action est le facteur clé de la guérison.

- Ne prenez pas de médicaments pour masquer la douleur ou la fièvre sans avis médical.
- Appelez immédiatement en cas de doute le **112** ou rendez-vous aux urgences les plus proches.
- **Pour les "sujets contacts"** : Si vous avez été en contact étroit (moins d'un mètre, face à face, pendant plus d'une heure) avec une personne diagnostiquée, contactez rapidement votre médecin ;
- **Vaccination** : Vérifiez votre statut vaccinal auprès de votre médecin traitant. Plusieurs vaccins existent.

3. Communication et responsabilités en tant qu'agent

- **Si vous êtes malade** : Informez immédiatement votre **employeur** ou la **direction** de votre établissement.
- Prévenez votre responsable ou votre direction. En concertation avec la médecine du travail et le conseiller en prévention, ils se chargeront d'informer les collègues ayant eu des contacts à risque, sans nécessairement divulguer l'identité de la personne concernée, afin de respecter le secret médical.

4. Communication et responsabilités en tant que parents

- **Si votre enfant présente des symptômes** : Contactez rapidement votre médecin traitant.
- Prévenez sans délai la **direction de l'école** ou de la crèche. Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) prendront alors le relais pour informer les autres parents de manière appropriée.

5. Communication et responsabilités en tant que direction d'école :

- **Renvoyer à ses parents** tout enfant qui présentent des symptômes (en cas de doute contacter le 112).
- **S'enquérir sans tarder auprès** des parents des symptômes de l'affection dont l'enfant est atteint, lorsqu'un élève a été congédié ou est absent pour cause de maladie,
- **Prévenir directement le PSE** de La Reid (04/279.40.56) s'il y a connaissance ou soupçon qu'un enfant, un membre du personnel ou un contact à domicile est atteint d'une maladie contagieuse.
- **Informers les parents**, en collaboration avec le médecin responsable de l'IMS, sur les autres occasions de contagion et sur les précautions à prendre.

6. Contacts utiles :

- **Urgence** : 112
- **Médecins aux alentours** :
 - Dr. CAPITAINE (Werbomont) : 086/43.30.36
 - Dr Sneessens (Pré du Fa) : 086/40.13.50
 - Centre médical de Werbomont : 086/36.92.90
- **Suivi École (Service PSE)** : 04/279.40.56
- **Conseiller Prévention** :
Pierre DECLERCQ 0473/84.00.26
- **Information Sanitaire (AVIQ)** :
071 33 77 11

